Image not found or type unknown

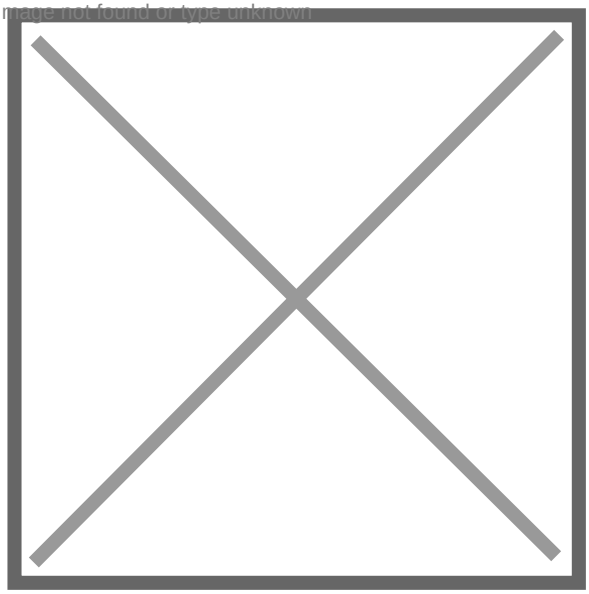

Remboursement d'un crédit caution solidaire

Par **alex**, le **19/01/2011** à **16:05**

Bonjour,
suite à la liquidation d'une sarl (restaurant) en 2002, j'ai été contraint par ma banque de solder l'emprunt contracté pour l'achat du fond de commerce. Associé avec un ami à parts égales dans la société, nous nous sommes engagés par écrit à rembourser chacun la moitié de la somme restante par mensualités. J'ai toujours respacté mes engagements mais mon ex associé à très vite arrêtés ses versements. Etant caution solidaire le service contentieux m'a évidemment contacté pour régler sa part. Est il possible d'avoir un recours contre lui pour qu'il honore sa dette sachant qu'il est tout à fait solvable et qu'il s'est engagé à plusieurs reprises par écrit vis à vis de la banque à régler sa part. Merci pour vos réponses.

Par **amajuris**, le **19/01/2011** à **20:31**

bjr,
étant solidaire vous devez rembourser votre créancier mais vous pourrez vous retournez contre votre ancien associé pour essayer de récupérer ce que vous avez payé à sa place.
cdt

Par **alex**, le **19/01/2011** à **22:17**

Merci pour votre réponse, que me conseillez vous comme démarche pour l'inciter à rembourser sa part ? Merci.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés